

Date de convocation :

Le 13 décembre 2016

Date d'affichage :

Le 13 décembre 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Quorum : 10

**COMMUNE DE BEAULIEU-LÈS-
LOCHES****Département d'Indre-et-Loire****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 décembre 2016****Compte-rendu du Conseil Municipal****DCM 2016-071 : CLOCHER : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-
ET-LOIRE AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURAL 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Remercie de Conseil Départemental de son aide exceptionnelle pour le financement des travaux du Grand Clocher de l'église abbatiale.
- Sollicite le versement d'une subvention de 150 000 € au titre du « Fonds Départemental de Solidarité Rurale » 2017
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

DCM 2016-072 : CLOCHER : EMPRUNTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Retient l'offre de prêt-relais de la Caisse d'Épargne Loire Centre de 800 k€ sur une durée de 3 ans à un taux de 1,15 %.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

DCM 2016-073 : VENTE DU TERRAIN RUE DU PUIS GIBERT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Propose de vendre le terrain aux propriétaires riverains.
- Fixe le prix de vente à 3 € le m².
- Dit que les frais de géomètre seront à la charge des acquéreurs au prorata de la surface acquise.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DCM 2016-074 : SIEIL : MODIFICATION DES STATUTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

DCM 2016-075 : AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les autorisations d'absences du personnel pour événements familiaux selon la Loi.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents.



DCM 2016-076 : CLOCHER : EMPRUNTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 1 voix contre (Alain DUMONT), 3 abstentions (François VERDIER-PINARD, Mireille PENISSARD, Aurélie PERINET):

- Retient l'offre de prêt du Crédit Agricole de 200 k€ sur une durée de 20 ans à un taux de 1,19 %.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Informations diverses :

- Mme le Maire rappelle que lors d'un vote au Conseil Municipal, un élu ne peut pas avoir plus d'un pouvoir. Il est donc impératif qu'un élu qui va être absent prévienne la personne à qui elle veut donner son pouvoir pour que celle-ci puisse refuser les autres demandes qui se proposeraient.
- Vœux du Maire le vendredi 27 janvier 2017 à 20h00 à l'église Saint Laurent.
- M. Alain DUMONT : Il y a une erreur dans l'écho Bellilocien sur les dates des séances de « Théâtre à l'écran ». Mme Dominique BOUC : effectivement, elles auront lieu en janvier et mars et non en Février et Mars.
- M. Alain DUMONT demande si les époux BAZIN (don de 200 € à la Commune lors de leurs 60 ans de mariage) ont souhaité une affectation particulière (association, clocher, école...) ? Mme le Maire répond que M. et Mme BAZIN n'ont pas fait de demande particulière.
- M. Alain DUMONT fait remarquer que « L'Echo » n'est plus imprimé par la « Renaissance Lochoise » mais par l'imprimerie Baugé à Descartes. Il en demande la raison. Mme Dominique BOUC : Par le changement d'imprimeur, la mairie fait une économie supérieure à 300 € et les exemplaires sont livrés en mairie.
- Mme Dominique BOUC : Le 9 décembre avait lieu le pot pour les agents. Elle regrette qu'aucun élu autre que les adjoints n'ait été présent (deux se sont excusés).
- M. Philippe MÉREAU : du 2 janvier au 9 janvier 2017, une benne (située sur le parking de l'école) récoltera papiers et cartons au profit de l'Association des Parents d'Élèves.
- M. Alain DUMONT fait remarquer qu'à Loches le week-end le répondeur de la mairie renvoie sur le numéro d'une personne de permanence ce qui n'est pas le cas à Beaulieu. Mme le Maire explique qu'à Loches il y a un service tournant de permanence des adjoints avec une personne de la Police Municipale. A Beaulieu, un service d'astreinte serait trop onéreux pour la ville. C'est toujours le Maire qui est d'astreinte ; en cas d'absence le 1^{er} adjoint puis le 2nd etc...
- Le bilan de la qualité des eaux délivrées au robinet en région Centre-Val de Loire pour l'année 2015 est disponible en mairie.
- M. François VERDIER-PINARD demande ce que l'on doit faire d'un animal mort trouvé sur la voie publique. Mme le Maire répond qu'il faut le déposer aux Services Techniques qui l'emmèneront chez l'équarisseur.
- La Souscription de la Fondation du Patrimoine pour le Grand Clocher s'élève à 20 555 €.
- Concert des Baladins au profit du Grand Clocher le dimanche 5 février 2017 à 16h en l'Eglise Abbatiale.
- M. Philippe MÉREAU : Déviation de Beaulieu en 2000 : Au moment de la construction de la déviation un aménagement cadastral a été fait pour 5 propriétaires. Depuis 2000, il est difficile de retrouver les documents d'arpentage mais le dossier est en cours de régularisation.

Le secrétaire de séance :



Affiché le :